

Bulletin inter OP de la Région des Grands Lacs

93ème édition, Août 2016

DYNAMIQUE PAYSANNE DE LA REGION DES GRANDS LACS



Dispositifs d'intervention : échanges d'expérience entre Organisations Paysannes de la région des Grands Lacs

Avec en ligne de mire la construction d'une méthode d'analyse des dispositifs d'intervention, un atelier d'échanges entre Organisations Paysannes de la région des Grands Lacs a été organisé les 15 et 16 juillet dernier, à l'hôtel CAP-KIVU de Goma.

Pendant 2 jours, les participants issus de différents pays et organisations (toutes membres du COS), ont pris connaissance d'une série d'outils formatifs leur permettant d'échanger informations et pratiques concernant leurs interventions sur le terrain. L'atelier a amené les participants à mieux comprendre et appréhender le concept de « dispositif d'intervention », ainsi qu'à définir une grille d'analyse dont les membres du COS pourront se servir à l'avenir afin d'échanger entre eux. Pour aborder ces différentes thématiques et proposer des pistes concrètes à leur mise en œuvre, il est apparu intéressant d'entamer la réflexion par un rappel des différentes dimensions qui caractérisent une organisation. L'attention a notamment été portée sur ce qui constitue la raison d'être d'une organisation : la conduite d'opérations (activités) répondant à sa raison sociale et à sa mission. Et pour y parvenir, chaque organisation définit les opérations (activités) nécessaires à cette réalisation. **Qu'est-ce que le « dispositif d'intervention » d'une organisation ?**

On entend par « dispositif d'intervention », la mise en œuvre d'opérations directement productives. Celles-ci mobilisent des ressources humaines, lesquelles, selon leurs rôles, remplissent un certain nombre de tâches et ont recours à d'autres types de ressources. (financières, technologiques, méthodologiques...). Les dispositifs d'intervention constituent le cœur de

métier d'une organisation de producteurs, c'est-à-dire son centre opérationnel. Le centre opérationnel est donc composé d'« opérateurs » (le personnel), dont les opérations (activités) sont en lien direct avec la production des biens et des services et qui nécessitent différents types de ressources. Le processus de « suivi-évaluation » ne fait pas, à proprement parlé, partie du « dispositif d'intervention ». Celui-ci s'inscrit d'avantage dans une ligne hiérar-





chique et répond aux fonctions de la technostucture. Une grille de description des dispositifs, à quelles fins ? L'élaboration d'une grille d'analyse des dispositifs d'intervention vise à permettre de comprendre la conception et la mise en œuvre de ces dispositifs de chaque organisation de producteurs en se posant les questions suivantes : sur quoi, pourquoi, pour qui, où, comment ? D'abord, la question du « sur quoi ». Il est en effet de la plus haute importance d'avoir une vue d'ensemble sur les différentes opérations (production agricole, collecte, stockage, transformation, commercialisation, plaidoyer...) pour lesquelles le ou les dispositif(s) est (sont) conçu(s). Vient ensuite la question du « pourquoi ». Répondre à cette interrogation permet de remettre au cœur du débat les objectifs poursuivis par l'organisation. (Re) définir la cible, c'est-à-dire préciser les organisations (coopératives...) et/ou les exploitants concernés par le(s) dispositif(s) mis en œuvre pour chaque opération, revient à répondre à la question du « pour qui ». De la question du « où », découle l'inventaire des zones d'intervention et leur étendue. Quant à la question du « comment », elle s'attache à rassurer quant à l'origine du financement (source) et de la durabilité des fonds perçus. Lamiseenœuvred'unetelleapproche repose essentiellement sur le rôle-clé que vont jouer chacun des intervenants. Qu'il s'agisse d'agronomes, d'animateurs, de promoteurs économiques, de chefs de projets ou de paysans pilotes, chacun impliqué au sein-même du (des) dispositif(s) pour chaque opération (action) concernée; il est crucial d'en connaître le nombre, les compétences et/ou la formation spécifique. Parmi les parties

prenantes, comptons également les intervenants externes à l'OP et qui contribuent de manière directe à l'intervention. Notons enfin que l'atelier a également permis aux participants de se familiariser avec les techniques et outils de comparaison et de formalisation de dispositifs. Les prochaines étapes du projet dans lequel s'inscrit cet atelier, planifié sur une période de deux ans, consisteront notamment en la révision du questionnaire (CSA), la précision des instructions permettant de compléter la nouvelle version du questionnaire (OP), la formalisation des activités suivant la structure d'un flowchart (OP) et ses consignes (CSA), l'exploitation du questionnaire et le partage d'analyse (CSA), le retour sur analyses (OP) et atelier COS (CSA-OP). Les activités liées à cette dernière étant actuellement en cours.

Jean Baptiste M. et Mélina Vallier Peeters (CSA)

Ce bulletin est publié grâce à l'appui du CSA dans le cadre du projet régional de la



“Coopération des OP du Rwanda, du Burundi et de la RD Congo sur la professionnalisation de l'agriculture”

Rwanda-RD Congo : Un accord de partenariat sur les échanges entre AFECOD et la Chambre de commerce des agriculteurs rwandais

Une meilleure collaboration entre les agriculteurs rwandais et congolais voit le jour après la signature d'un accord bilatéral commercial entre la Fédération du secteur privé (chambre des agriculteurs) et l'Association des Fermiers-Concessionnaires pour le Développement en RD Congo.

L'accord de partenariat entre la chambre des agriculteurs de la chambre des agriculteurs à PSF, a déclaré après



Madame Christine Murebwayire de la Chambre des agriculteurs rwandais et Mr Bivegete, président de AFCOD signent les accords de partenariat

rwandais et AFCOD qui vise à formaliser les échanges transfrontaliers entre les deux pays, a été signé jeudi 25 Août 2016 à Goma, au Nord Kivu dans les enceintes de l'hôtel Karibu à l'Est de la RD Congo avant qu'interviennent les différentes communications sur le développement du secteur agricole de ces deux pays frères et une visite sur terrain en territoire de Masisi, Rutshuru et dans la ville touristique de Goma. Cet événement très important est organisé par PSF. Selon l'accord, les deux parties coopéreront dans la promotion du commerce transfrontalier en identifiant et en partageant les opportunités de marché pour les produits agricoles. Il a également été convenu que les deux parties vont partager l'expertise entre la direction du commerce, ainsi que permettre un investissement conjoint pour améliorer le commerce. "Il est une grande opportunité pour nous les agriculteurs rwandais," Christine Murebwayire, la présidente

la signature de l'accord. « La RD Congo a un marché potentiel pour nos produits et nous espérons que cette entente facilitera à mener des affaires entre nos commerçants. Cet accord aidera à obtenir des données sur les activités transfrontalières ainsi que d'identifier les défis qui affectent les professionnels afin de faciliter les efforts visant à trouver des solutions permanentes», ajoute Madame Christine Murebwayire. La RD Congo est parmi les destinations d'exportation du Rwanda. Une étude récente par le ministère rwandais du Commerce et de l'Industrie sur le commerce transfrontalier informel estime que le total des exportations et des importations informelles

étaient d'environ 47 millions \$. Les exportations informelles

avec la région étaient à 26 pour cent, avec les deux tiers du commerce de la RD Congo. Lors de la visite, une mini-expo a également été organisée, où les agro-entrepreneurs, agriculteurs familiaux rwandais et congolais ont présenté des produits de leur récolte et ceux-là fabriqués localement. Le Ministre National du Développement Rural de la RD-Congo, Mr Egeune Serufuli a procédé à la coupure du ruban symbolique de la foire d'exposition en présence du Directeur du Cabinet au Ministère Provincial de l'Agriculture et du représentant personnel du maire de la ville de Goma. Pierre Damien Bivegete, le président de l'Association de Fermiers-Concessionnaires pour le Développement, AFCOD, était satisfait de ce mariage entre les agriculteurs du Rwanda et de la RD Congo. « Des uns et des autres pourront apprendre les bonnes pratiques sur l'agriculture et toute sa chaîne de valeur. Et ensemble nous pourrions développer notre agriculture sans toutefois oublier la cohésion

sociale qui doit animer le peuple de ces deux pays.» s'est réjoui, Mr Pierre Damien Bivegete, Président du Conseil d'Administration de l'AFCOD. Pour Mr Bivegete, l'existence d'AFCOD est une opportunité pour les concessionnaires et les agriculteurs familiaux qui sont censés travailler en intégrale collaboration pour un meilleur avenir de l'agriculture en RD Congo. "Nous tous nous savons que la terre pour les agriculteurs familiaux pose problème, pas seulement en RDC mais aussi en Afrique. En RDC, la réforme agraire n'est pas tout à fait une solution palliative "Il faut donc appuyer l'agriculture et ensemble nous allons développer ce secteur" témoigne, Mr Bivegete

Jean Baptiste M.

Le Ministre du Développement Rural de la RD Congo, Eugène Serufuli Ngayabaseka, devant le stand de Mr Isaac, un agri-multiplicateur de la pomme de terre au Rwanda lors de l'exposition à Goma, Karibu Hotel



LOFEPACO partage son approche innovatrice genre selon l'ANPC en Equateur

Une première en Equateur, les formatrices en genre de la province de l'équateur démembrée ont été capacités en approche innovatrice genre. Cette activité qui s'est étalée sur la période allant du 16 au 18 mai 2016 a eu pour cadre, le Centre Motema Moko d'Iyonda.

Objectif, mettre en place les stratégies et les outils liés au Genre, afin que les participant-e-s puissent en devenir des vrais animateurs-trices. Dans son allocution, la Directrice de l'ANPC (Académie Nationale Paysanne Congolaise), Madame Victorine, Présidente Honoraire de la LOFEPACO, a remercié la CONAPAC à travers l'Agri Congo et le Monde selon les femmes. Ceux-ci ont accepté d'intégrer l'approche innovatrice Genre ANPC dans leurs programmes PREPAR, afin de promouvoir le bien être des producteurs et productrices agricoles. Madame Victorine la Directrice l'ANPC, a émis le vœu de voir les participants matérialiser la vision, la mission et les objectifs de l'ANPC, consistant à unir les femmes paysannes en une synergie forte. Finalité, constituer un mouvement paysan en RDC, pouvant incorporer le Genre, la professionnalisation de la femme paysanne et l'émergence de leadership féminin.



Des femmes leaders de la LOFEPACO à Sake-Masisi

L'identité de genre en perpétuelle reconstruction

Durant cet atelier, la complexité qui colle le terme « genre » s'est encore invitée dans les discussions au sein des carrefours. Souvent lié à l'identité sexuelle, deux questions ont soumise à l'examen afin d'éclairer la lanterne des participants. Il s'agit de savoir ce qu'est le genre pour l'assistance et pourquoi le genre est important dans le travail / vie ? Pour le premier groupe, le genre sous-tend l'ensemble des liens qui caractérisent les relations sociétales entre homme et femme, l'importance du sexe masculin et féminin, la complémentarité entre femme et homme, ainsi que l'égalité entre femme et homme. Tandis que pour le second groupe, le genre est la construction sociale qui donne des caractéristiques aux femmes et aux hommes, le rapport de pouvoir qui existe entre homme et femme, l'équilibre social, le développement durable et afin, la participation des femmes aux prises de décision. Selon la facilitatrice Carla Sandoval, le concept genre vient de l'anglais « Gender ». Il a été introduit en français dans les années 60 pour faire dit-elle, la différence entre ce qui nous détermine biologiquement et la construction sociale de rôles attribués aux femmes et aux hommes dans une société donnée. Le genre fait appel à trois dimensions. Celle analytique, pour analyser les déterminants biologiques et les déterminants socioculturels, voire l'attribution des rôles sociaux aux hommes et aux femmes à partir de la division sexuelle, surtout des tâches et travail. La Dimension politique, pour lutter contre ces inégalités en faisant de l'empowerment des femmes et la déconstruction des masculinités hégémoniques.

Aussi, pour lutter contre le patriarcat et les politiques néolibérales qui sous-tendent et soutiennent les inégalités entre femme et homme. En fin, la dimension méthodologique pour avoir des outils permettant d'analyser les inégalités existantes entre femme et homme dans une société données et les raisons d'existence de ces inégalités. Ces dernières sont de divers ordres notamment, économiques, sociales, culturelles politiques et les violences de genre. A la fin de la séance, dix-sept participants ont affirmés avoir compris le concept genre, alors que trois ont pour leur part indiqués ne rien comprendre de cet concept.

Des nouvelles missions/défis pour aller de l'avant !

Pour des actions palpables, les organisations doivent être construites sur des bases solides. Voilà pourquoi au cours de cet atelier, il a été question de parler cuisine interne. A ce titre, la première vision voudra inclure l'ANPC dans la structure de la CONAPAC et en faire une plateforme d'empowerment et formation des organisations féminines des faitières provinciales de la CONAPAC. En outre, il y aura besoin, c'est d'ailleurs le souhait de la LOFEPACO qui veut se placer comme la structure ayant une représentativité des femmes paysannes au niveau national.

Jean Baptiste M. (Tiré du rapport LOFEPACO)

Foire agricole, Edition 2016 : une opportunité privilégiée aux producteurs agricoles burundais

La Confédération des Associations des Producteurs Agricole pour le Développement, CAPAD, a organisé du 26 au 29 Août 2016 au Lycée Saint Paul de Bujumbura, une Foire Agricole Nationale dans le but ultime d'offrir d'opportunités aux producteurs en vue de promouvoir leurs produits, faire connaître leurs expertises en la matière, réaliser des transactions commerciales et d'investissement et nouer des relations de partenariat d'affaires avec les différents intervenants leur permettant d'améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie socio-économiques. C'est sous le lead de la CAPAD que cet événement si important vient d'être organisé au profit des producteurs agricoles. Cette activité rentre également dans le plan stratégique triennal de celle-ci.



potentialités agro-pastorales afin de permettre aux producteurs d'exploiter le maximum d'opportunités offertes au niveau national.

Des rencontres de contacts et d'affaires entre les différents acteurs autour des filières ont été noués entre différents acteurs /partenaires pendant le déroulement de la foire. Pour agrémenter cette foire, il y a eu des conférences pratiques et débats concrets sur

les thèmes pertinents centrés sur les défis, contraintes, opportunités et risques liés à la production agricole et l'élevage.
Vente et Exposition

Notons qu'une certaine de stands d'échange et d'exposition des produits et services en relation avec les différentes filières étaient installés. Et une mise à l'honneur des autres produits agricoles venus des autres provinces tel que l'huile de palme et les poissons, fut remarquable et apprécié lors de ce rendez-vous du donner et du recevoir dans le monde



Selon Anicet NDUWIMANA, chargé des programmes au sein de la CAPAD, l'objectif global de cette foire est de donner une ouverture sur les

des agriculteurs familiaux.

Jean Baptiste M., In www.capad.info

Les paysans plaident pour une meilleure réglementation des terres urbano-rurales à Kisangani.

Pour réveiller la conscience collective et individuelle des paysans sur les articles à problème contenus dans les lois agricole et foncière, environs 70 petits producteurs agricoles d'hinterland de Kisangani ont réfléchi du 20 au 21 juillet 2016 sur l'avenir de leur terre. Face aux pressions démographiques à travers le monde et l'accaparement des terres des paysans, ces derniers plaident pour une loi pour la sécurité juridique des terres urbano-rurales.

Ernest MUKULI, AJAC Tshopo



"Vous vendez progressivement ce pays ! Nos chefs coutumiers doivent s'unir pour faire face aux accaparements de nos terres", s'exclame une paysanne très inquiète. Un jeune paysan, quadragénaire, pour s'être tenu au courant de l'insécurité foncière à laquelle font face les terres qu'ils occupent, de dénoncer, "vos projets des chinois nous amènent la désertification".

Au point de soulever l'assistance.

Ces réactions passionnantes ont été exprimées au cours d'un atelier tenu du 20 au 21 juillet 2016 au village Batiamaduka, chef-lieu du secteur LUBUYA BERA au pk 15, sur la route Banalia au nord de la Ville de Kisangani (Nord-est de la RDC). Sauvegarder et protéger les droits fonciers des petits producteurs agricoles, thème au centre des réflexions. C'est une initiative de l'union paysanne pour le développement de Kisangani, UPDKIS en sigle, en partenariat avec le groupe de travail pour la décentralisation et les élections, GTDE en sigle, avec l'appui de la Fondation Allemande Hanns Seider. Près de 70 paysans parmi lesquels les femmes et les jeunes venus de quatre collectifs des organisations des paysans membres de l'UPDKIS ont pris part active à ce forum paysan. Pour QUADRATUS MUGANZA, président de cette fédération des éleveurs, pisciculteurs et agriculteurs de la province de la Tshopo, et vice-président de la CONAPAC, cet atelier est une première d'envergure qui se tient pour et avec les paysans dans leur milieu rural. Il rapporte que les riches se ruent de plus en plus sur les terres urbano-rurales ; et pourtant destinées, et/ou occupées par les paysans depuis de nombreuses années. Il reçoit beaucoup de plaintes de paysans contre l'accaparement des terres coutumières. "Le paysan part toujours perdant une fois en justice. Même si la vente est entachée d'irrégularités à charge d'acheteur. Les paysans sont privés de leurs champs et de leurs habitations", atteste QUADRATUS M. L'absence du certificat d'enregistrement des terres des communautés locales. Aussi cette loi foncière et les autres structurées créées pour l'appliquer ne sont pas accessibles aux paysans. Ces deux causes majeures de cette situation. Un seul paysan dans la salle, à peine, se souvenait avoir une fois lu la loi dite « foncière » de 1973. La quasi-totalité des paysans dans la salle ne disposait de certificat d'enregistrement, seul document légal pour prouver leurs droits sur le foncier (parcelle de résidence, forêt qu'ils exploitent). Et pourtant, il a été révélé aux paysans qu'un tiers venait d'acheter 800 Ha dans ce secteur LUBUYA BERA qui entoure la ville de Kisangani. L'information sur la création des parcs agro-industriels à travers le pays en est une illustration interpellatrice pour les paysans. Surtout que dans la plaine de Ruzizi, au Sud-Kivu, la tentative s'est heurtée aux conflits fonciers latents. "Ici chez nous les gens vont s'entretuer. On ne cèdera jamais la terre de nos ancêtres", ruminent ainsi paysans tout âge et sexe confondu, face aux nouvelles qu'ils considèrent comme étant provocatrices et menaçantes. Et pourtant la loi foncière dans ses articles 110, 111 et 112 stipule que : "...toutes les terres appartiennent à l'Etat qui concède leur exploitation aux exploitants agricoles ou autres... qui peut à tout moment désaffecter n'importe quelle terre, voire coutumière...". L'agronome dudit secteur a reconnu l'ambiguïté, "certains passages de cette loi sont à la base des conflits que le pouvoir coutumier gère au quotidien sans être reconnu par cette loi". Une autre sonnette d'alarme apportée aux paysans sont les annonces des projets d'extension des villes par la construction des écoles et autres grands ouvrages d'intérêt public dans les campagnes tout autour de la ville. La salle s'est échauffée des réactions de craintes. "On nous dira un jour que nos villages sont déjà vendus pendant qu'on y habite", redoute un enseignant paysan. Pour s'être rendu compte que la terre des communautés locales n'est pas protégée par la loi, beaucoup de questionnement au terme de ces informations qui émotionnent certains, jusqu'à ré-

volter d'autres. Ils voulaient connaître le sort des occupants de la concession où est implanté le parc agro industriel de Bukanga Lonzo. Par quel miracle les paysans pourraient saisir le parlement pour avoir le certificat d'enregistrement de leurs vastes terres coutumières ? Aussi de l'efficacité de l'action des paysans contre les faiblesses que renferme la loi BAKAJIKA qui serait à l'origine de l'insécurité à l'est. " Merci de nous avoir sorti de l'ignorance en cette matière ", réagit ainsi Emmanuel KOMI KONGHE, président du collectif COODEBA de la route Banalia.

Prendre tous conscience

De toutes les craintes des petits producteurs agricoles, des réflexions ouvertes, critiques et constructives s'imposent. Car la RDC est parmi les 5 pays du monde qui vendent plus de terre. Selon la FAO, 18 millions d'hectares ont été vendus uniquement en 2012 à travers le monde, dont 2 millions d'hectares au Congo Démocratique. Les études projettent que d'ici 2025, il y aura beaucoup de gens qui viendraient chercher des terres arables dans ce pays. De nouveau la salle fut prise de sentiment d'émotion d'entendre que les grands pays sont à la recherche des terres en perspective de relocaliser leurs populations au Congo démocratique. Et pourtant, selon toujours l'ingénieur agronome QUADRATUS, depuis 1983 la RDC a ratifié un traité international sur le foncier qui accepte que les africains peuvent entrer avec leurs bétails au Congo. Cet accord reste quasi inconnu des citoyens " lambda ", paysans en plus. Les effets de ce traité se font sentir actuellement à cause des changements climatiques qui obligent notamment les éleveurs à se déplacer vers les pays qui disposent encore de bons pâturages comme la RDC. Il est temps de manière individuelle et collective de rester vigilant à toute sollicitation de terre. Invitation lancée car, à titre d'exemple, selon le président de l'UPDKIS, actuellement toutes les terres arables Kenyans sont tenues désormais par les expatriés. Les paysans kenyans sollicitent des terres de leurs ancêtres auprès des étrangers. Il y a peu, le gouverneur de l'ancienne province orientale s'était opposé à la vente d'une concession d'environ 40 km sur la route Opala. Le requérant qui s'est présenté pour placer le jalon, disposait de tous les documents ramenés depuis Kinshasa. Et pourtant, l'administrateur et l'agronome du territoire d'Opala ont été au courant de cette vente dans un atelier. Pour se préparer aux éventuels conflits de terre, le secrétaire exécutif de l'UPDKIS, Delphin Mazombo, a entretenu les paysans sur la gestion des conflits fonciers et l'accès à la terre. Il a cité l'inaccessibilité aux documents fonciers légaux par les petits exploitants agricoles, l'ignorance de la réglementation foncière par ces derniers, le non connaissance par les paysans des traités signés par la RDC dans le secteur agricole et foncier, aussi le vide juridique, l'ambiguïté des règles de droit et l'inefficacité des lois ; comme parmi les éléments à l'origine de l'instabilité et de l'insécurité foncière. Il est ressorti au terme des discussions nourries en carrefour entre paysans avec le concours des membres du comité exécutif de l'UPDKIS et de GTDE, l'inexistence des limites statutaires entre les terres urbaines et les terres urbano-rurales. C'est pourquoi les paysans ont retenu en priorité de mener un plaidoyer d'édit portant délimitation des terres urbano-rurales. Tel que l'autorise l'article 12 de la Loi agricole. Les paysans suggèrent également que la province de la Tshopo se dote d'un Code unique de bonne conduite de chefs des terres coutumières. En réaction à ces préoccupations des paysans, le chef de la Fondation Hanns Seider en RDC, Konstantin WITLDE a indiqué que son organisation qui intervient dans 9 villes et territoires, encourage les échanges d'informations en plates-formes pour que les paysans connaissent d'avantage les lois afin de résoudre leurs problèmes.

Cette fondation Allemande est disposée d'appuyer l'élaboration des guides de compréhension des articles clés des lois agricole et foncière pour lutter contre l'ignorance qu'accusent les fermiers paysans. Le représentant du chef de secteur Lubuya Bera, Monsieur. MBOBO K. a exprimé ses sentiments de joie qu'on est débattu pour la première fois dans son entité, de l'avenir des terres rurales. Pour lui, la paix et la démocratie rétablies en RDC présentent des opportunités, mais aussi des risques. Car il y a des pratiques qui perturbent les bénéfices collectifs. C'est pourquoi, la résolution des problèmes fonciers qui sont des enjeux complexes, nécessite le concours de tout le monde pour relever les défis de gestion des terres coutumières pour les générations futures. La CONAPAC, Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo, dont l'UPDKIS est membre, s'investie depuis

peu dans la mise en place des politiques agricoles favorables à l'agriculture familiales en RDC. Notamment d'obtenir du gouvernement central et provincial des mesures clés d'application de la loi agricole. L'article 13 de la loi agricole stipule que le gouverneur de province met en place, conformément aux normes nationales, un cadastre agricole ayant pour mission notamment de : proposer à l'autorité foncière l'octroi de concessions d'exploitation agricole ; assurer la bonne administration des terres destinées à l'exploitation agricole ; constater la mise en valeur des terres agricoles et conserver les documents cartographiques en rapport avec les terres destinées à l'exploitation agricole.

Rwanda Imbaraga et ses partenaires en semences améliorées



Ce bulletin est publié sous la coordination de la cellule de communication de la FOPAC Nord Kivu

Coordination du bulletin

FOPAC NORD KIVU

E-mail: fopacrdcongo@gmail.com

Website: www.fopacnk.org

Tél. +243 998 625 497

Rédacteur du bulletin

Jean Baptiste Musabyimana

E-mail: musantaman@gmail.com

Tél. +243 994 411 011

Comité de la rédaction

Tous les membres du Comité de Suivi et d'Orientation (COS)

CAPAD, FOPACNK, FOPACSK, LOFEPACO, INGABO et IMBARAGA

Le FONADA, levier de l'intensification agricole en RDC

Le gros problème pour les agriculteurs familiaux congolais est le nonaccès aux crédits suite à l'absence de garanties pour couvrir les risques de non remboursement. L'opérationnalisation du fonds national de développement agricole, FONADA, se trouve être la solution.

La signature de tous les projets de textes juridiques relatifs au FONADA (décret, arrêté interministériel, arrêté ministériel) facilitera

aussi prendre les mesures d'application de la loi sur les principes fondamentaux relatifs à l'agriculture en RDC. Et pourquoi ne pas



opérationnaliser le FONADA ? L'Etat congolais pourrait ainsi prendre le devant avec le fonds national de développement agricole, FONADA. C'est là qu'il faudra penser à la représentation du mouvement paysan congolais dans les départements du FONADA, surtout le volet agricole. En outre, il faudra réserver les 70% du FONADA aux 70% des congolais occupés dans l'agriculture familiale. Il ne serait pas utile que le FONADA commence à octroyer des crédits lui-même au risque d'entrer en compétition avec les institutions de micro finance et les banques. Ce qui n'est point le rôle de l'Etat. La pertinence du FONADA réside dans son effet de levier d'abord pour convaincre les IMF à s'engager dans le crédit agricole avec une couverture par un fonds de garantie. Ensuite, dans une seconde phase, en augmentant les enveloppes de crédit spécifiques pour le crédit agricole des IMF et des banques

aux paysans congolais l'accès au crédit agricole avec des modalités réalistes tenant compte de la nature spécifique des activités agricoles. Ce processus vise à impliquer les décideurs sur la mise en place d'un système d'appui à l'agriculture familiale à travers un accès durable au crédit agricole.

Un potentiel agricole énorme

En République démocratique du Congo, il existe un grand potentiel agricole. Ce potentiel est estimé à 75 millions d'hectares de terres arables. 70% de la population congolaise est constituée de producteurs agricoles familiaux. Ceux-ci sont pauvres, ne savent pas se nourrir d'eux-mêmes et vivent en dessous du seuil de pauvreté. Pourtant, ce sont eux qui nourrissent les 30% des autres secteurs. La mise en place du FONADA viendra répondre au besoin du marché. En RDC, on observe le nonaccès au crédit agricole de façon durable par les producteurs agricoles familiaux. Le crédit approprié au secteur agricole est quasi-inexistant dans le pays. Les paysans congolais manquent les garanties nécessaires pour accéder aux autres produits des banques commerciales relatifs aux crédits. Les banques commerciales ont une crainte de risque face au crédit agricole. Le faible pourcentage alloué à l'agriculture à travers les budgets tant au niveau national que provincial ne permet pas aux banques d'enrichir la confiance entre elles et les paysans producteurs. Conséquence, les agriculteurs familiaux semblent incapables d'accroître la productivité de leurs exploitations agricoles. Faute de moyens financiers adéquats, les producteurs agricoles familiaux n'améliorent pas leur mode agricole et la production reste rudimentaire.

Fonds de garantie

La solution viendra du gouvernement. Cela, en instaurant un volet du crédit agricole dans les banques commerciales existantes. Cette option fonctionne convenablement dans les pays de la sous-région. Il faudra

commerciales. Grâce au fonds de garantie, les IMF ont eu le courage d'expérimenter le crédit agricole. L'hypothèse selon laquelle un fonds de garantie encourage les institutions financières à donner des crédits agricoles est ainsi confirmée en réalité : un fonds de garantie fonctionne comme un levier qui est indispensable pendant quelques années, mais qui se rend superflu à moyen terme. Comme les institutions financières prendront goût au crédit agricole et continueront à en procurer même sans garanties dès qu'elles verront que les remboursements suivent correctement, un fonds de garantie national au sein du FONADA pourrait ainsi, après un certain nombre d'années, être reconverti en fonds de crédit après avoir servi son but.

Vers un avenir prometteur

Après analyse des tentatives des systèmes d'octroi des crédits agricoles instaurés en RDC (cas de l'ancienne Banque de Crédit Agricole, les quelques IMF et banques commerciales, ...) qui ont fini par disparaître ou se dissoudre, l'agriculteur familial s'est résolu d'attaquer directement la principale cause desdits échecs. Il s'agit de l'absence de fonds de garantie rassurant ces structures financières sur le remboursement par les producteurs agricoles. Ainsi donc, le producteur agricole de la RDC soutient que le FONADA fonctionne normalement et que le producteur participe à la prise des décisions. Ainsi, pense-t-il que si ses attentes et besoins peuvent trouver des solutions suite à l'accès au crédit agricole, son métier noble sera professionnalisé. Cela lui permettra d'améliorer qualitativement et quantitativement sa production et d'accéder aux marchés rémunérateurs. L'accès durable des producteurs familiaux au crédit agricole a d'énormes avantages sur l'économie nationale : souveraineté alimentaire, lutte contre le chômage, lutte contre l'exode rural, augmentation du revenu paysan, augmentation du produit intérieur brut congolais.

Merveille K. et Jean Baptiste M. AJAC Nord-Kivu